



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de mars 2022

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition ,des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans son rapport au mois de septembre 2021 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais.

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-BURUNDI reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport vingt neuf **(29) cas** d'assassinats, **vingt-cinq (25) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi qu'un **(1) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus d'une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de mars 2022, l'ACAT-BURUNDI a pu répertorier vingt-neuf **(29) cas** d'assassinats.

1. En date du 02 mars 2022, Jean Claude CIZA résidant sur la colline de RUTAGARA de la zone de MUGENDO, commune de NTEGA, dans la province de KIRUNDO a été assassiné à coups de machettes par des individus non identifiés. La victime a été attaquée par des hommes en patrouille nocturne et en tenues civiles. La population de cette localité soupçonne des imbonerakure qui font généralement des rondes nocturnes.
2. En date du 02 mars 2022, un corps sans vie de l'Adjudant-chef Mevin NDUWIMANA surnommé BUREGEYA, travaillant à l'état-major général de la FDNB (Force de défense nationale du Burundi) a été retrouvé au bord de la rivière NTAHANGWA en zone BUYENZI de la commune MUKAZA en Mairie de BUJUMBURA. La victime avait été portée disparue le 27 février 2022. Les auteurs présumés de sa mort n'ont pas été identifiés.
3. En date du 03 mars 2022, un corps sans vie étranglé de Solomon NIYOMWUNGERE, qui travaillait à l'hôpital Prince Régent Charles situé en zone BUYENZI a été découvert dans un caniveau traversant le quartier INSS de la zone ROHERO de la commune MUKAZA en Mairie de BUJUMBURA. La victime avait été portée disparue la veille. Les auteurs présumés ainsi que les mobiles de cet assassinat n'ont pas été connus.
4. En date du 06 mars 2022, un corps sans vie d'un homme prénommé Déo enseignant à l'Ecole Fondamentale BUTERERE 2 a été découvert dans la rivière KINYANKONGE située en zone BUTERERE de la commune NTAHANGWA en Mairie de BUJUMBURA. La victime avait été portée disparue le 04 mars 2022. Les auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat n'ont pas été connus.

5. En date du 06 mars 2022, un corps sans vie poignardé d'un certain TOYI a été retrouvé près du cimetière situé sur la colline MUSASA de la zone de BIGINA en commune KAYOGORO dans la province de MAKAMBA. Quatre personnes ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquêtes.
6. En date du 06 mars 2022, une femme prénommée Emelyne qui résidait sur la colline RABIRO de la commune MUTUMBA en province de KARUZI a été assassinée à coups de machettes. Ceux qui ont assassiné cette femme l'ont tendu une embuscade lorsqu'elle rentrait chez elle. Aucun de ces assassins n'a été arrêté ni identifié.
7. En date du 07 Mars 2022, un corps sans vie de Frédéric JIMBERE, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) ancien combattant du FNL (Forces Nationales de Libération) qui résidait sur la colline KIYANGE, zone et commune KAYOGORO de la province MAKAMBA a été découvert près de son domicile. L'administration parle d'un cambriolage mais ses proches démentent que ce serait plutôt un crime à caractère politique lié à son appartenance au parti CNL.
8. En date du 08 mars 2022, un changeur du nom de Fabien MINANI, résidant sur la colline MUDATURWA de la zone BIGINA, commune KAYOGORO dans la province MAKAMBA a été assassiné par balle par des inconnus près de la rivière MARAGARAZI qui sert de frontière naturelle entre le BURUNDI et la TANZANIE. La victime revenait de la TANZANIE lorsqu'elle a été tiré dessus par des personnes non identifiées. Les habitants de cette localité soupçonnent les imbonerakure qui font des rondes nocturnes dans cette contrée.
9. En date du 09 mars 2022, un corps sans vie poignardé et ligoté de Pascal BURUHUKIRO, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans la localité de MAGERAGERE, zone BIGINA en commune KAYOGORO dans la province MAKAMBA a été découvert dans un champs de manioc de la localité. La victime venait de rendre visite à sa famille à MAGERAGERE et un proche précise que Pascal avait échappé à plusieurs

tentatives de meurtre depuis 2020. Les auteurs de son assassinat ne sont pas encore connus.

10. En date du 09 mars 2022, une femme connue sous le nom de Mélanie CUBWA qui résidait dans la localité de NYAGATOKI, zone KIYENZI, commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA a été assassiné par des imbonerakure qui l'accusaient d'être une sorcière. Les habitants de cette localité dénoncent l'attitude des policiers dont le poste de commandement se trouve à moins de 100 mètre du domicile de la victime, de n'avoir pas intervenu.
11. En date du 10 mars 2022, un corps sans vie de Ildefonse NKUNZUMWAMI un commerçant de la localité de BUGA, zone GATABO en commune KAYOGORO en province MAKAMBA a été retrouvé près de chez lui. La victime venait de la Tanzanie où il séjournait pour son travail de changeur. Ce changeur était en conflit avec les responsables des imbonerakure dans sa localité qui lui demandaient des pots de vin chaque semaine chose qu'il avait refusé.
12. En date du 10 mars 2022, un corps sans vie décapité et en décomposition a été découvert dans la localité de MIRAMA, zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA. L'administration a ordonné l'enterrement de ce corps sans procéder à des enquêtes pour identifier la victime ainsi que les présumés auteurs de cet assassinat.
13. En date du 11 mars 2022, trois (3) corps sans vie non identifiés et en décomposition liés par des cordes ont été découverts dans un champ de manioc situé sur la 7ème transversale de la colline KABURANTWA de la commune BUGANDA en province de CIBITOKÉ. Les victimes étaient deux hommes et une femme qui auraient été assassinées ailleurs puis amenés dans cette endroit. Les autorités administratives et policières de cette localité ont vite ordonné l'enterrement de ces corps sans qu'il y aient des enquêtes pour déterminer les circonstances dans lesquelles ces personnes ont été assassinées ainsi que l'identité des présumés auteurs.

14. En date du 11 mars 2022, deux (2) corps sans vie et en décomposition ont été découverts par les pêcheurs flottant sur la rivière MARAGARAZI dans la localité de MUDATURWA de la zone BIGINA, commune KAYOGORO dans la province MAKAMBA. L'administration a donné l'ordre d'enterrer ces corps à l'avant vite sans que des enquêtes ne soient menées pour les identifier.
15. En date du 11 mars 2022, un corps sans vie d'une fille qui n'a pas été identifiée a été retrouvé flottant sur la rivière MUBARAZI à cheval entre la colline BUSIMBA de la zone BUGARAMA et la colline BIGANDA de la zone commune et province MURAMVYA. Le corps de la victime a été emmené à la morgue de l'hôpital provincial.
16. En date du 13 mars 2022, le corps sans vie de Tharcisse NGENDAKUMANA, natif de la colline KARAMA de la commune BUGABIRA en province KIRUNDO a été retrouvé dans la rivière NKAKA servant de frontière naturelle entre les communes MWUMBA et NGOZI de la province de NGOZI. La victime avait été porté disparu le 11 mars 2022. Les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés.
17. En date du 15 mars 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom d'Albert NIYOMUCAMANZA, un ex-FAB (Forces Armées Burundaises) reconverti en militant du CNDD-FDD (parti au pouvoir) a été retrouvé par ses proches dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles situé en zone de BUYENZI de la commune de MUKAZA en Mairie de BUJUMBURA. La victime avait été portée disparue le 13 mars 2022 alors qu'elle se rendait en zone KAMENGE pour participer à une réunion des imbonerakure. Les circonstances ainsi que les auteurs de la mort de cet homme n'ont pas été connus.
18. En date du 18 mars 2022, le corps sans vie de Jean Marie MPAWENIMANA, natif de la localité de MUNYIKA II a été découvert par des cultivateurs sur cette même colline en commune RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de CIBITOKÉ après que des cultivateurs

aient alerté l'administration et la police de la localité qui sont venus sur les lieux du crime.

19. En date du 18 mars 2022, le corps sans vie identifié comme celui de Claude NSENGIYUMVA a été retrouvé dans une bananeraie située sur la colline GISABA de la zone BUHINDO en commune MURWI de la province de CIBITOKÉ. La victime avait passé la soirée dans un bistrot de la localité avant qu'elle ne soit assassinée. Le corps présentait plusieurs blessures. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.
20. En date du 18 mars 2022, un corps sans vie d'un retraité ex-FAB (Forces Armées Burundaises) connu sous le nom de Mathieu NTIBASARIRA, natif de la colline NYATUBUYE de la commune MUGAMBA en province de BURURI a été retrouvé sur la colline de NYARUVUNJI de la commune MUGAMBA en province de BURURI. Le défunt avait été porté disparu le 12 mars 2022 et ses proches l'avait cherché partout sans succès.
21. En date du 20 mars 2022, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ se trouvant sur la colline de RUKANA II de la commune de RUGOMBO en province de CIBITOKÉ par des cultivateurs. Des imbonerakure dirigés par leur chef en commune RUGOMBO ont emporté le corps de la victime vers une destination inconnue. Aucune enquête n'a été faite pour déterminer les circonstances dans lesquelles cet homme est mort ainsi que des présumés auteurs de son assassinat.
22. En date du 21 mars 2022, des policiers voulant empêcher la circulation des motos taxis, vélos et bajaj en mettant en exécution la mesure prise par le ministère de l'intérieur d'interdiction ont assassiné par balle un élève qui se rendait à l'école. Cela s'est passé à la 2^{ème} avenue de la zone MUSAGA en commune urbaine de MUHA où des policiers et conducteurs de ces engins se faisaient face et une bagarre a éclaté, les policiers ont tiré des balles dont l'une a atteint cet enfant. Aucune poursuite n'a été effectuée pour mettre le coupable devant ses responsabilités.

23. En date du 21 mars 2022, un commerçant qui vend de vaches connu sous le nom d'Innocent NJEBARIKANUYE a été assassiné par balles à son domicile situé sur la colline MAHONDA de la commune et province GITEGA par un groupe de personnes non identifiées armé de fusils. Une somme d'argent non encore connue a été volée par les assassins avant de s'en aller. Une personne a été arrêté pour raison d'enquêtes.

24. En date du 23 mars 2022, un corps sans vie d'un changeur de monnaie travaillant sur le site du marché BUJUMBURA City market dit chez Sion, prénommé Vianney a été retrouvé dans une maison de passage située au quartier KIGOBE de la commune NTAHANGWA en Mairie de BUJUMBURA. Les circonstances de la mort de cet homme restent inconnues. La victime avait été portée disparue la veille de la découverte de son corps sans vie.

25. En date du 27 mars 2022, un corps sans vie d'un militant et président du parti FNL (Forces Nationales de Libération) en commune GISURU de la province RUYIGI connu sous le nom de Leonidas MUDENDE qui était enseignant à l'ECOFO (Ecole Fondamentale) NYABIGOZI a été découvert flottant sur la rivière RUHONGWE située dans cette même commune. La victime était ligotée et sa langue ainsi que ses organes génitaux avaient été coupés. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

26. En date du 31 mars 2022, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert dans une bananeraie située sur la 3^{ème} avenue de la zone GASENYI en commune BUGANDA de la province CIBITOKÉ. La victime n'a pas été reconnue dans la localité. L'administration a ordonné l'enterrement de ce corps.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mars 2022. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **vingt-cinq (25) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 10 mars 2022, un certain Anatole KARAMBUMBA, agent du centre de développement familial et communautaire de CANKUZO a été arrêté au chef-lieu de cette province par le commissaire communal de police sur l'ordre du Gouverneur de la province CANKUZO puis détenu au cachot du commissariat provincial de police. Le mobile de son arrestation ne lui a pas été communiqué. Il a été finalement libéré le lendemain sans aucune autre explication sur sa détention.
2. En date du 14 mars 2022, vingt (20) fidèles membres de de l'Eglise EUSEBU ont été arrêtés par l'administrateur communal de NYANZA-LAC, Goreth IRANKUNDA accompagné du commissaire provincial de police à MAKAMBA et conduits au cachot du commissariat de police de NYANZA-LAC. Ces fidèles contestaient la nomination par le principal pasteur de cette église de nouveaux pasteurs. Les fidèles de l'église dénoncent l'ingérence de l'administration et la police dans une affaire interne à l'église qui ne constitue pas une menace pour la sécurité publique.
3. En date du 19 mars 2022, quatre (4) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Oscar CONDAYISAVYE, Jean Bosco NGEZIMINWE, Éric et Jean Marie NDARIBIKE résidant dans la commune GIHARO de la province RUTANA ont été arrêtés par des imbonerakure au chef-lieu de la cette province. Les quatre militants étaient victimes d'être proches d'un responsable de leur parti dans cette commune de GIHARO du nom de NDERENGANYA. Ces militants du CNL ont été incarcérés dans la prison de RUTANA sans qu'aucune infraction ne leur soient reconnus.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de mars 2022. En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, un **(1) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de mars 2022.

- **TORTURE**

1. En date du 17 mars 2022, les militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dont un certain Ephrem NKERAGUHIGA qui travaillaient leur champ sur la colline BURIMA, commune et province MUYINGA ont été battu par un groupe d'imbonerakure dirigé par KARENZO Amadi chef de cette colline qui a également volé le téléphone portable d'un de ces militants du CNL, puis détruit une partie de leur champ. Aucun de ces imbonerakure n'a été arrêté .

- **CONCLUSION.**

Le mois de mars 2022 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en

particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

➤ **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.